

# **COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON**

## **Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 28 novembre 2015 à 17H30.**

**PRESENTS** : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1er adjoint, BOUS Xavier 2ème adjoint, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, JONETTE Marie, CHAPUT Marie-Ange par procuration à MARIEMBERG Jean-François, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, MALGRAS Jean-Marc, BLANCHETETE Gilbert.

*Absents excusés* : MM BECRET Lise, VENERUCCI David, CAPART François, LEDOYEN Jean-Pierre.

### **1. Chapelle de l'Ange gardien – demande de subvention à la DRAC de Lorraine.**

Suite à la demande de subvention qui lui a été adressée, la DRAC a demandé que le devis présenté soit précisé pour asseoir correctement la base de calcul de sa participation financière.

Parmi les offres examinées en commission des travaux, celle de madame WERY semble être celle qui doit être retenue. Elle a apporté les précisions suivantes :

- d'abord un nettoyage et un traitement de l'autel (élément inscrit au patrimoine national) avant l'hiver pour 2 100 € HT
- puis, une étude préalable de la polychromie au printemps prochain des sculptures (statues) en atelier pour 4 500 € HT et 2 200 € HT pour l'autel.

Ces deux phases seront suivies par la remise en peinture de l'ensemble ou remise en peinture partielle combinée à un traitement de restauration, selon les résultats de l'étude.

A l'unanimité, le conseil charge le maire de solliciter la DRAC, en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la restauration proposée pour les phases 1 et 2. La demande de subvention ne concerne que les éléments classés (statues et autel) pour 8 800 € HT

### **2. Compte de gestion Lotissement.**

En 2014, un budget annexe lotissement a été créé dans l'optique d'y intégrer les frais d'études et d'arpentage du prochain lotissement. A l'époque, compte tenu de la non-réalisation dans l'immédiat des travaux, le comptable avait suggéré de comptabiliser les opérations sur le budget de la commune.

Il n'y a donc eu aucune opération, sur ce budget annexe lotissement, en 2014.

Néanmoins, le trésorier de Longuyon sollicite le conseil pour voter le compte de gestion du lotissement.

A l'unanimité, le conseil vote favorablement le compte de gestion. A noter qu'il n'y a pas de compte administratif étant donné qu'il n'y a aucune opération.

### 3. Ouverture de crédits budgétaires.

Suite à présentation par le maire des besoins en crédits supplémentaires, le conseil décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

➤ Budget de la Commune :

En dépense			En recette		
Chapitre- article	Libellé	Montant	Chapitre- article	Libellé	Montant
011 - 60612	Energie -	5 000,00 €	7022	Vente de bois	7 400,00 €
65 - 6554	Participation au Syndicat Pays de Charency-Vezin	6 000,00 €	7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation	6 628,00 €
678	Dépenses exceptionnelles – modernisation des réseaux	4 312,00 €	732511	F C I P	1284,00 €
Total		15 312,00 €	Total		15 312, 00 €

### 4- Récupération de la TVA auprès d'ERDF.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont désormais terminés. Le maire informe le conseil qu'une demande de remboursement de la TVA auprès d'ERDF va être faite. Il faut noter que l'Etat a déjà reversé le FCTVA sur les travaux de 2013 pour un montant de 17 751, 15 € pour le budget communal et 18 942, 66 € pour le budget de l'eau.

Le syndicat d'électrification du Département 54 doit valider le décompte réalisé. Le conseil demande au maire d'émettre un titre de recettes sur le budget 2015 en investissement, à l'unanimité.

### 5. Arpentage des chemins

Suite à la commission des chemins et après un constat de gendarmerie selon lequel il ressort que 12 chemins communaux (représentant plus d'1 HA de terre ensemencée et récoltée) sur La-Malmaison ont totalement ou partiellement disparu, le conseil décide que la situation ne peut rester en l'état. Il propose un arpentage amiable avec les propriétaires concernés et charge le maire de demander un devis à un géomètre pour réaliser un nouveau bornage de ces chemins.

Les frais de ce bornage amiable seront partagés entre la Commune et les exploitants qui se sont appropriés les chemins.

## **6. Demande de subvention au Conseil départemental 54.**

Pour 2016, le Conseil municipal a un projet de sécurisation des routes départementales qui traversent les deux villages d'Allondrelle et de La-Malmaison.

Par courrier reçu le 27 novembre 2015, le Conseil départemental indique que les communes doivent présenter leur dossier de demande de subvention pour 2016, avant le 15 décembre 2015. Le conseil municipal charge le maire de préparer et d'adresser au Département, le dossier relatif à la sécurisation de la traversée des rues des deux villages. La dépense prévisionnelle faisant l'objet de la demande de subvention s'élève à 274 272, 20 € HT.

Voté à l'unanimité.

## **7. Adhésion à Meurthe et Moselle Développement : ingénierie départementale 54**

Vu l'article L 5511-1 du code général des Collectivités territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du conseil général de Meurthe-et-Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises, le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure décide à l'unanimité,

- d'adhérer à l'EPA, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.
- d'approuver les statuts
- de désigner M. Jean-François MARIEMBERG comme représentant titulaire et M. Xavier BOUS comme son représentant suppléant.
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante.

### **Informations au Conseil.**

#### **1. Baux LETTE.**

Valérie LETTE informe le Conseil qu'elle crée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un GAEC dont le siège se trouvera à Allondrelle à la ferme du Varteiller. Les baux de la Commune restent à son nom.

Le maire,

J-F MARIEMBERG